



Droit de visite pour le père

Par **marjo71300**, le **31/07/2009** à **18:52**

Bonjour,
le père de mon fils ma quitté voilà 6mois.
Depuis notre séparation je lui laisse 1 week end sur 2.
Mais j'aimerais ne plus lui laisse dans l'attente d'une décision de justice.

C'est un homme qui a beaucoup de problèmes financière car il passe son temps libre dans les bars et quand il garde notre fils de 1an il va tt de même au bar.
Quand il le prend les weekends je suis obligé de lui laissé vêtements, chaussures,poussette,... car il n'a pas les moyens de lui acheté le nécessaire.

Il m'affirme que comme notre fils port son nom il a tt les droits sur lui.

Par **Marion2**, le **31/07/2009** à **19:11**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas, actuellement, empêcher le père de voir son fils. Il a les mêmes droits que vous.

Avez-vous fait le nécessaire auprès du JAF pour le droit de garde ?

Cordialement.

Par **marjo71300**, le **31/07/2009** à **19:38**

oui j'ai contacté le juge des affaires familiales, nous avons rdv le 1 octobre et c donc pour cela que je voulais avoir c info
merci

Par **marjo71300**, le **31/07/2009** à **19:43**

donc si il prend le petit un week-end et qu'il décide de ne pas me le ramené, il a le droit??

Par **Marion2**, le **31/07/2009** à **19:45**

Vous n'avez pas plus de droit sur votre fils que lui.